

## **Dixième Réunion du Triangle Stratégique Amérique latine - Europe – Afrique de l'IPDAL**

### **Intervention du Directeur Général de l'IREs**

**Mesdames et Messieurs,**

C'est avec un grand plaisir que je participe à la 10<sup>ème</sup> Réunion du Triangle Stratégique Amérique latine - Europe – Afrique de l'IPDAL. Je remercie Messieurs Paul NEVES et Filipe DOMINGUES, Président et Secrétaire Général de l'IPDAL pour leur invitation.

La pandémie qui s'est déclarée en Chine, à la fin de l'année 2019, est un événement sans précédent dans l'histoire moderne, qui a imposé aux Etats de prendre des mesures drastiques pour en endiguer la propagation, ce qui a transformé une crise sanitaire en crise multiforme, touchant tous les aspects de la vie des Etats et des individus.

A l'instar des autres pays du globe, le Royaume du Maroc a été affecté, tant par la pandémie que par ses retombées. Toutefois, l'anticipation et la réaction très rapide de l'Etat, sous le leadership de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, ont permis de ralentir la propagation du virus et d'épargner des vies humaines. Ainsi, au 17 février 2021, le nombre de cas enregistrés dans le pays, ramené à la population totale, demeure en deçà de la moyenne mondiale et le taux de létalité, à 1.7%, est inférieur au taux moyen enregistré dans le monde<sup>1</sup>. Cela a été rendu possible par la promptitude et l'adéquation des mesures d'urgence mises en place dès les premières semaines de la pandémie.

La célérité de l'action de l'Etat au niveau national s'est accompagnée par une mobilisation de la diplomatie marocaine afin de permettre au Royaume de suivre l'évolution rapide de la situation au niveau mondial, de se positionner dans la course aux vaccins, de donner corps à la solidarité africaine et de faire valoir la voix de l'Afrique dans le monde.

---

<sup>1</sup> Au 17 février 2021 : 479.071 soit 13.361 cas par million d'habitant (contre 14.097 au niveau mondial) et 8.504 décès, soit un taux de létalité de 1.7% contre 2.2% au niveau mondial.

## 1. Réaction rapide de l'Etat

Dès la détection des premiers cas de coronavirus sur son territoire, le Maroc a mis en œuvre des mesures drastiques visant à endiguer la propagation du virus. Après la suspension des liaisons aériennes, le Royaume a ainsi décrété l'état d'urgence sanitaire, procédé à la fermeture des lieux de rassemblement, mis en place un confinement général de la population et imposé le port du masque dans les lieux publics.

En outre, le Maroc a entrepris quatre séries d'actions visant la lutte contre la pandémie, l'adaptation du système de santé, l'accompagnement des secteurs économiques et le soutien aux populations vulnérables :

- Création d'un Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de Coronavirus visant à financer les mesures d'appui social et l'acquisition du matériel médical nécessaire.
- Adaptation du système de santé à la situation pandémique, via la réorganisation des centres hospitaliers, la mobilisation du personnel médical et paramédical des Forces Armées Royales et l'extension de l'infrastructure de dépistage.
- Création d'un Comité national de veille économique chargé d'assurer le suivi de l'évolution de la situation économique et l'identification des mesures d'accompagnement appropriées en fonction des secteurs.
- Octroi d'un soutien financier aux salariés impactés par la crise ainsi qu'aux ménages du secteur informel.

Au-delà de ces réponses conjoncturelles, le Maroc a, sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, entrepris des mesures structurelles visant à mettre en œuvre une relance post-Covid durable et solidaire. Ces mesures s'articulent autour de trois axes majeurs :

- **Un Plan de relance économique post-Covid19 pour accompagner le "Pacte pour la relance économique et l'emploi"**, qui implique l'injection de l'équivalent de 11% du PIB dans l'économie. Cet apport sera épaulé par la création d'un Fonds d'investissement stratégique chargé d'accompagner et de financer divers grands projets d'investissement public-privé, fondé sur la rationalisation et la coordination des différents autres fonds, dans un cadre contractuel constructif.
- **Une réforme profonde du secteur public** via la création d'une Agence Nationale dédiée à la gestion stratégique des participations de l'Etat et au suivi de la performance des établissements publics. Cela devrait permettre de corriger les dysfonctionnements structurels des établissements et des

entreprises publics, de garantir une complémentarité et une cohérence optimales entre leurs missions respectives et, *in fine*, de rehausser leur efficacité économique et sociale.

- **La promotion du développement et l'instauration de la justice sociale et spatiale**, via la généralisation de la couverture sociale au profit de tous les Marocains dans un délai de 5 ans. Cela s'opérera à travers l'extension à fin 2022 de la couverture médicale pour en faire bénéficier 22 millions de Marocains supplémentaires, la généralisation des allocations familiales en faveur de 3 millions de familles, l'élargissement de la base des adhérents au système de retraite en y intégrant 5 millions de Marocains et enfin la généralisation de l'accès à l'indemnité pour perte d'emploi au profit des personnes ayant un emploi permanent.

## **2. Action diplomatique et solidarité avec l'Afrique**

La diplomatie marocaine a été mise à contribution dès le déclenchement de la pandémie. Son action s'est orientée vers deux objectifs principaux, assurer un soutien effectif aux pays africains et faire valoir la solidarité continentale d'une part, garantir l'approvisionnement du Royaume en vaccins dès leur mise sur le marché, d'autre part.

Fermement attaché à son appartenance africaine et résolument engagé en faveur de l'essor du continent et de son développement durable et autonome, le Maroc a, dès les premiers temps de la crise, déployé ses efforts en direction des pays du continent.

En effet, si, de prime abord, l'Afrique semble proportionnellement épargnée par la Covid-19, avec seulement 3.4%<sup>2</sup> de contaminations pour 17% de la population mondiale, des chiffres à relativiser à la lumière du contexte économique et sanitaire africain, le continent subit les pires conséquences de la pandémie. Les mesures coercitives visant à endiguer la propagation du virus affectent les transitions démocratiques amorcées dans de nombreux pays africains. La crise économique mondiale entraîne, en Afrique, une décélération de la croissance estimée à - 3.4%, la plus importante depuis 25 ans.

Cette crise exacerbe, de surcroît, la précarité des populations du continent, confrontées à l'arrêt brutal des activités économiques, ce qui entraînerait potentiellement le basculement, à fin 2021, de 40 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté.

---

<sup>2</sup> 3.838.479 cas confirmés en Afrique au 23 février 2021.

Conjuguée aux conditions climatiques marquées par un déficit de pluies et par l'augmentation inexorable des températures, la crise fait ressurgir le spectre de la famine qui menace, selon les chiffres des Nations Unies, 45 millions de personnes sur le continent, venant s'ajouter aux 250 millions souffrant de faim chronique. La dépendance du continent vis-à-vis des importations alimentaires, dont les marchés ont connu des tensions au cours de la pandémie, augure d'un avenir incertain si des mesures concrètes, engagées et immédiates ne sont pas entreprises.

Conscient de l'urgence de la situation, le Maroc a offert son appui aux pays les plus vulnérables du continent pour faire face à la pandémie. A ce titre, le Royaume a mis la Polyclinique Mohammed VI de Sébéninkoro à la disposition des malades de la Covid-19 au Mali et fourni une aide médicale d'urgence à la République centrafricaine, à la Commission de l'Union africaine ainsi qu'à 21 pays du continent, comprenant du matériel sanitaire et des médicaments.

Au sein de l'Union africaine, le Maroc a appelé à **une gestion collégiale de la crise** et proposé une initiative africaine pour un cadre opérationnel de gestion des différentes phases de la pandémie. Il a également plaidé pour **la création d'une plateforme d'experts africains en matière de lutte contre les épidémies** et appelé l'Union africaine à **l'opérationnalisation pleine et effective de l'Agence des Médicaments Africaine** et ce, afin de promouvoir "l'autonomie pharmaceutique" du continent et renforcer sa résilience face aux épidémies.

Au niveau international, la diligence dont a fait preuve la diplomatie marocaine, sous le leadership effectif de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, a permis au Maroc de **se positionner rapidement dans la course mondiale aux vaccins**. Le Royaume a ainsi participé, dès le mois d'août 2020, aux essais cliniques du vaccin Sinopharm produit en Chine. Dans une démarche pragmatique, privilégiant l'efficacité et prenant en considération les coûts des vaccins et ses propres capacités logistiques, le Maroc a, également, conclu un mémorandum d'entente avec l'entreprise britannique AstraZeneca pour l'acquisition de vaccins de ce laboratoire, produits en Inde.

Au total, le Royaume a commandé 66 millions de doses de vaccins dans l'optique d'immuniser 30 millions de Marocains. Entamée le 28 janvier 2021, la campagne de vaccination, gratuite, a déjà bénéficié au 22 février 2021 à plus de 2,5 millions de personnes, classant le Maroc au sixième rang mondial en termes de population vaccinée rapportée à la population totale du pays.

Fort de la réussite de cette expérience, le Maroc s'est déclaré, lors de la 34<sup>ème</sup> session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, tenue en février 2021, disposé à partager son expérience en matière d'organisation et de planification d'éventuelles campagnes de vaccination avec ses homologues africains.